

			code du travail de la Polynésie française, Délibération n° 2000-130 APF du 26 octobre 2000		
		Commission ICRA	Code du travail LP 5231-3 et A5231-2-1	8	6
		Comité technique de l'apprentissage	Convention cadre n° 04206/MTS du 21 juin 2016 (en cours de renouvellement)	-	1
MOYENS GENERAUX	SMG	Comité technique paritaire central	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée Arrêté n° 74 PR du 25 janvier 2022 modifié	-	1
TRAVAIL	TRAV	Commission de validation des résultats des élections professionnelles	Code du travail Article A222-1 et suivants	-	1
		Comité technique consultatif	Code du travail Article LP 4631-1 et A 4631	-	3
		Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail	Arrêté n° 382 CM du 21 mars 2024	-	2
		Concertation globale tripartite	Aucun texte de création consultation obligatoire en matière de titres et diplômes à finalité professionnelle en application de l'art. LP 6312-10 du code du travail	-	1
		Réunions bipartites	Aucun texte de création	-	2
		Comité de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI)	Aucun texte de création mais formation restreinte du Comité mixte Etat/Pays de lutte contre la fraude sociale et fiscale	-	2

9. Les établissements publics (administratifs, d'enseignement, à caractère industriel et commercial)

9.1. Présentation générale des établissements publics

Le Conseil des Ministres a pour mission de créer et d'organiser les établissements publics de la Polynésie française selon l'article 90 de la loi organique. Il décide de la création ou de la dissolution de ces établissements et établit les règles suivantes :

- Le cadre général des missions de l'établissement public ;
- La composition et les conditions de désignation des organes délibérants
- Les types de ressources dont l'établissement peut bénéficier ;
- Les relations avec le ministère de rattachement.

Un établissement public est un organisme de droit public qui bénéficie d'une autonomie administrative et financière, pour remplir une mission d'intérêt général, sous le contrôle du Conseil des Ministres. Cette autonomie se concrétise par un statut juridique spécifique, lui permettant d'agir en justice et de gérer ses propres organes dirigeants. Ces derniers sont responsables de l'élaboration des règles concernant le budget, les ressources humaines et le patrimoine de l'établissement, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

L'établissement public opère selon le principe de spécialité, ce qui signifie qu'ils n'agissent que dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées, strictement limitées à leur mission définie. Leur champ d'action peut être territorial.

Bien qu'ils aient une certaine autonomie, les établissements publics sont sous contrôle de la personne morale de droit public qui les a créés (le Conseil des Ministres ou une collectivité de l'Etat). Cela signifie que le Conseil des Ministres peut approuver, annuler ou autoriser certaines décisions prises par les dirigeants de l'établissement.

La création d'une nouvelle catégorie d'établissement public nécessite un acte de l'Assemblée de la Polynésie française.

A la date du 31 décembre 2024, la Polynésie française compte **57** établissements publics (hors la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers qui a un statut particulier) répartis comme suit :

- **13** établissements publics administratifs (EPA) qui assurent un service public ;
- **9** établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), qui opèrent en partie dans le secteur concurrentiel ;
- **35** établissements publics d'enseignement (25 collèges et 10 lycées) qui mettent en œuvre le service public de l'enseignement pour les élèves du second degré et l'enseignement supérieur non universitaire.

Ce présent rapport présente un bilan des activités de ces établissements publics :

Liste des établissements publics administratifs et leurs objets, au 31 décembre 2024

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française	CAPF	Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990	Enseignement de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, promotion de la culture artistique
Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire	CAPL	Arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 relatif à la CAPL	Organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaires
Centre de formation professionnelle des adultes	CFPA	Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019	Organisation, animation, développement et mise en œuvre de la formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification
Centre hospitalier territorial de la Polynésie française	CHPF	Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988	Offre de soins hospitaliers
Centre des métiers d'art de la Polynésie française	CMA	Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 Décision n° 1669 SGCG du 18 août 1980	Formation d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, recherche et perfectionnement des techniques artisanales
Centre des métiers de la mer de Polynésie française	CMMPF	Arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021	Formation maritime professionnelle relative aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, et

			aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer
Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole	EPEFPA	Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 Convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 Arrêté n° 351 CM du 14 mars 2001	Enseignement étendu aux secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation, de commercialisation, de services, d'expérimentation et de recherche
Fare Tama Hau (Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté)	FTH	Délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 Arrêté n° 298 CM du 18 février 2004	Prévention et prise en charge médicale, sociale et pédagogique pour la protection et l'aide des enfants, des adolescents et de leurs familles
Institut d'insertion médicoéducatif	IIME	Délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989	Prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant un ou plusieurs handicaps mentaux et/ou moteurs
Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	IJSPF	Délibération n° 80-146 du 25 novembre 1980 Arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002	Gestion et entretien des équipements sportifs et socio-éducatifs, gestion des investissements sportifs et socio-éducatifs privés ou publics
Institut de la statistique de la Polynésie française	ISPF	Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985	Collecte, mise à jour des statistiques démographiques et économiques, recherches et études
Musée de Tahiti et des îles <i>Te Fare Iamanaha</i>	MTI	Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000	Recueil, conservation, restauration, reproduction et présentation des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanie et, plus particulièrement, au patrimoine polynésien
Maison de la culture <i>Te Fare tauhiti nui</i>	TFTN	Délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 modifié	Promotion de la culture, valorisation de la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes

Liste des établissements publics à caractère industriel et commercial et leurs objets, au 31 décembre 2024

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva	EGAT	Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985	Réalisation d'études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et adoption des plans d'aménagement ; Mise en valeur du patrimoine dont il a la charge
Etablissement public Vanille de Tahiti	EVT	Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003	Production, recherche-développement, transformation, contrôle de la qualité, commercialisation et promotion de la vanille
Groupement des établissements pour la formation continue	GREPFOC	Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 Arrêté n° 29 CM du 10 janvier 2020	Formation continue et promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, en réponse aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers
Institut du cancer de Polynésie française - <i>Tahiarua Onohi</i>	ICPF	Arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021	Centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française, notamment en observant la maladie, en améliorant la prise en charge globale des malades atteints du